



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enfants

Question écrite n° 31127

Texte de la question

Mme Valérie Fourneyron attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur les préoccupations de l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (APFEE) concernant le financement du dispositif « Coup de pouce CLE » pour les années 2008 et suivantes. Ce dispositif, qui vise à lutter contre l'illettrisme en accompagnant les élèves en difficulté du cours préparatoire (CP) dans leur apprentissage de la lecture et de l'écriture, est unanimement reconnu, à la fois par les enseignants et par les parents. Son rôle en faveur de l'égalité des chances a été salué par une mission d'évaluation conjointe des trois inspections générales IGEN-IGAEN-IGAS en 2006 comme efficace et d'un « coût modeste en regard des autres coûts, pour l'État, de l'échec scolaire et de la réinsertion sociale et professionnelle ». Développé depuis 1995 par l'association APFEE, en place dans plus de 240 communes, il permet d'accompagner près de 9 000 enfants sur l'ensemble du territoire français. À Rouen, le dispositif « Coup de Pouce CLE » touche 50 enfants répartis dans 10 clubs. Repérés par les enseignants en début d'année scolaire, ils bénéficient d'un suivi individualisé et d'ateliers de lecture et d'écriture sous forme ludique. Les établissements scolaires souhaitent pouvoir augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires du dispositif, tant les résultats sont encourageants. Il semble pourtant que ce dernier soit menacé en raison des incertitudes qui planent sur son équilibre budgétaire. L'État, qui s'était engagé à cofinancer les prestations réalisées en partenariat avec les communes, n'a semble-t-il pas encore versé la subvention 2008 dont le montant s'élève à 1 941 000 euros. Ce retard a un impact particulièrement négatif en ce qu'il compromet le lancement de « Coup de Pouce CLE » pour 2009 et interdit l'embauche d'intervenants. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir l'assurer du versement de la subvention promise à l'APFEE pour 2008, et de la pérennisation du dispositif pour les années suivantes.

Texte de la réponse

L'acquisition dès le plus jeune âge des savoirs de base tels que la lecture participe à la politique de prévention de l'échec scolaire qui est une des priorités du Gouvernement. En raison du caractère expérimental et innovant de l'action de l'Association pour favoriser une école efficace (APFEE), le ministère chargé de la politique de la ville la soutient financièrement depuis 2003. Tant au niveau national, pour l'essaimage et l'accompagnement de son projet par les « ingénieurs coup de pouce clé », qu'au niveau local, pour la mise en oeuvre des actions de terrain des « clubs coup de pouce clé » présents dans près de 250 communes. L'engagement financier du ministère chargé de la politique de la ville est particulièrement important et en croissance constante : 300 000 ont été versés en 2005 et 941 000 en 2006. En 2007, l'APFEE comptait 34 salariés pour un budget global de 2 477 499 EUR, dont 1,4 million d'euros ont été versés par le ministère chargé de la politique de la ville et 528 000 EUR par le ministère de l'éducation nationale. Depuis 2008, l'ensemble des moyens de la DIV dédiés au programme de réussite éducative a été transféré à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), chargée de la gestion opérationnelle de ce programme. La demande de subvention déposée par l'APFEE a été examinée par le conseil d'administration de l'agence le 30 septembre 2008, qui a décidé d'allouer 1 500 000 EUR à l'association pour son action au niveau national. La politique de la ville a notamment pour mission l'impulsion de projets et le soutien d'expérimentations afin qu'ils soient repris et pérennisés par des

politiques de droit commun. C'est pourquoi il est souhaitable que le travail de l'APFEE fasse l'objet d'une évaluation externe afin d'être pérennisé par d'autres sources de financement que celles de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE). En ce qui concerne le niveau local, les « clubs coup de pouce clé » bénéficient du programme de réussite éducative. En 2007, ils ont été financés à hauteur de 6 millions d'euros par l'ACSE dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). La réussite éducative est un dispositif primordial pour la politique de la ville parce qu'il participe à la politique de réduction des inégalités scolaires, sociales et sanitaires. Ce programme, pilier du plan de cohésion sociale, dit « plan Borloo », a d'ailleurs été intégré aux CUCS qui couvrent une période allant jusqu'au 31 décembre 2009. Il sera poursuivi après évaluation. En effet, la nouvelle politique de la ville instaurée par le Président de la République est une politique « sur mesure », au profit des habitants des quartiers populaires. Cette nouvelle politique doit être efficiente, ciblée sur les besoins et évaluée scrupuleusement. Dans le cadre de la dynamique « Espoir banlieues », un volet éducatif fort a été construit afin de donner les moyens de réussir à tous les jeunes des quartiers populaires. En effet, le secrétariat d'État chargé de la politique de la ville et le ministère de l'éducation nationale travaillent en étroite collaboration afin que tous les élèves du primaire de l'éducation prioritaire aient chaque soir accès à un accompagnement éducatif de deux heures. Tous les enfants, quelle que soit leur condition sociale, peuvent ainsi bénéficier d'un soutien scolaire ou pratiquer une activité sportive, culturelle ou artistique. Ces nouvelles mesures viennent renforcer les dispositifs existants de la politique de la ville, tels que les équipes de réussite éducative. C'est dans ce nouveau contexte que l'APFEE et les « clubs coup de pouce clé » doivent inscrire leurs actions et les faire évoluer.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Fourneyron](#)

Circonscription : Seine-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31127

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8126

Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10254